

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: X6199B1 - NOT AUTHORIZED

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: 196/18/L-M00-000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: LU-0012784-0004

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	4
3. Mentions de danger et conseils de prudence	4
4. Utilisation(s) autorisée(s)	5
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	7
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

X6199B1 - NOT AUTHORIZED

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation

Nom

PPG AC - France SA

Adresse

1 rue de l'Union Immeuble Union Square, CS10055 92565 Rueil-Malmaison France

Numéro de l'autorisation

196/18/L-M00-000 1-3

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3

LU-0012784-0004

Date de l'autorisation

11/06/2019

Date d'expiration de l'autorisation

03/06/2024

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

PPG AC - France SA

Adresse du fabricant

1 rue de l'Union Immeuble Union Square CS10055 92565 Rueil Malmaison France

Emplacement des sites de fabrication

ZI Montplaisir, 25 rue Jean le Rond d'Alembert 81000 Albi France

PPG Trilak Kft. 4, Grassalkovich ut. 1238 Budapest Hongrie

ZI de Ruitz, BP 83 62620 Ruitz France

Dyrup A/S, Gladsaxevej 300 2860 SØBORG Danemark

PPG Deco Polska Sp. z o.o., ul. Kwidzyńska 8 51-416 Wrocław Pologne

Berkem Developpement SAS, Marais Ouest 24680 Gardonne France

PPG Romania, 33 Catanoaia street, sector 3 032903 Bucharest Roumanie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active

1283 - (RS)- α -cyano-3phénoxybenzyl-(1RS)-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (cyperméthrine)

Nom du fabricant

Arysta LifeScience Benelux SPRL

Adresse du fabricant

rue de Renory 26/1 4102 Ougrée Belgique

Emplacement des sites de fabrication

Mitchell Cotts Chemicals, Steanard Lane, Mirfield, WF14 8QB West Yorkshire Royaume-Uni

Gharda Ltd; D, ½, MIDC, LOTE PARSHURAM TAL. KHED DIST. RATNAGIRI 415 722 MAHARASHTRA Inde

Substance active

48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)

Nom du fabricant

Janssen Pharmaceutica NV

Adresse du fabricant

Turnhoutseweg 30 2340 Beerse Belgique

Emplacement des sites de fabrication

Dongsha ChemZone, Zhangjiagang 215600 Jiangsu Chine

Substance active

51 - Tébuconazole

Nom du fabricant

Lanxess Deutschland GmbH

Adresse du fabricant

- 51369 Leverkusen Allemagne

Emplacement des sites de fabrication

Bayer CropScience Corp. P.O. Box 4913 64120-001 Kansas City États-Unis

Substance active

39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)

Nom du fabricant

Troy Chemical Company BV

Adresse du fabricant

Uiverlaan 12e 3145 XN Maassluis Pays-Bas

Emplacement des sites de fabrication

One Avenue L 07105 Newark États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(RS)- α -cyano-3phénoxybenzyl-(1RS)-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (cyperméthrine)		Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,65
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	1,18
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-yl)méthyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,39
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,38
BIT	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Substance non active	2634-33-5	220-120-9	0,24
CMIT MIT	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Substance non active	55965-84-9	611-341-5	0,00147
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts	Substance non active	97862-59-4	931-296-8	6,25

Decyl glucoside	D-glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	Substance non active	68515-73-1	500-220-1	0
-----------------	--	----------------------	------------	-----------	---

2.2. Type de formulation

Emulsion d'huile dans eau (émulsion prête à l'emploi ou à diluer dans l'eau)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Peut être corrosif pour les métaux.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éliminer le dans

Se laver soigneusement après manipulation.

Porter .

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à .

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

En cas d'irritation cutanée:Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés.Et les laver avant réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement .

Éviter de respirer les .

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:Consulter un médecin.

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:Consulter un médecin.

Garder sous clef.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Traitement préventif par des utilisateurs industriels

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3.1
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Nom commun: Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique Stade de développement: - Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L. Nom commun: Capricorne des maisons Stade de développement: Larves Nom scientifique: Anobium punctatum De Geer Nom commun: Petite vrillette Stade de développement: Larves Nom scientifique: Lyctus brunneus Nom commun: Lycte brun Stade de développement: Larves Nom scientifique: Reticulitermes spp. Nom commun: Termites Stade de développement: Soldats Nom scientifique: Reticulitermes spp. Nom commun: Termites Stade de développement: Nymphes Nom scientifique: Reticulitermes spp. Nom commun: Termites Stade de développement: Ouvriers
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Bois de classes d'usage 1, 2 et 3.1
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application superficielle Description détaillée: Application superficielle / trempage courte durée Application superficielle / pulvérisation Application superficielle / aspersion
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 100 g de produit dilué à 10 %/m² pour le bois de classe d'usage 1 - 165 g de produit dilué à 10% /m² pour le bois de classes d'usage 2 et 3.1 Dilution (%): 10 Nombre et fréquence des applications: -
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel

Dimensions et matériaux d'emballage

Fûts de 200L en PEHD
Cuves de 1000L en PEHD

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les traitements préventifs de classe 3, l'application d'une couche de finition est obligatoire.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 6 pendant la phase de mélange/chargement et des gants et une combinaison de catégorie III type 4 pendant l'application.
- Ne pas utiliser le bois préservé à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau, même si ce bois est protégé par une finition adaptée.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver abondamment la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égiers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le film plastique de protection du sol), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de stockage: 1 an
- Stocker à l'abri de la lumière
- Ne pas stocker à une température supérieure à 22°C

6. Autres informations

- En cas d'inefficacité du traitement, le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.